

ASSOCIATION « AL BAWSALA »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2024



Aymen Azzaoui
Expert Comptable

**EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE**

Tunis, le 23 décembre 2025

Monsieur le Président de l'Association AL BAWSALA

Objet : Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application des dispositions du Décret-Loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations , nous avons l'honneur de vous présenter ci-après notre rapport général sur l'audit des états financiers de l'association «*AL BAWSALA*» arrêtés au 31 décembre 2024 faisant apparaître un total des actifs de **2 338 640 DT** et un excédent des produits sur les charges de l'exercice **64 333 DT**.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le commissaire aux comptes

Aymen AZZAQUI

Aymen AZZAQUI
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT
11 Ter Rue de Savoir Ain Zaghouan
Za46 Tunis
Tél : 216 98 308 369



SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Rapport général du Commissaire aux Comptes	4
Rapport sur l'audit des états financiers	5
Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires	8
 Etats financiers	 9
Etat de la situation financière	10
Etat des produits et des charges	11
Etat des flux de trésorerie	12
Notes aux états financiers	13

ASSOCIATION « AL BAWSALA »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION « AL BAWSALA »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Adhérents de l'Association « AL BAWSALA »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **AL BAWSALA** », comportant l'état de la situation financière Au 31 décembre 2024, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de **234 040 DT** y compris un excédent des produits sur les charges de l'exercice de **64 333 DT** et un total des actifs de **2 338 640 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « **AL BAWSALA** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile attirer l'attention sur les notes aux états financiers suivantes :

- La note n°6 relative aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que la note n° 16 relative à la dotation aux amortissements et aux provisions, lesquelles indiquent que l'association « AL BAWSALA » a constaté une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 33 034 DT, correspondant à la totalité de leur valeur comptable ;
- La note n°10 relative aux provisions, qui précise que l'association « AL BAWSALA » a constaté une provision pour couvrir d'éventuels risques fiscaux pour un montant 19 859 DT.
- La note aux états financiers n°13 relative aux « autres gains » selon laquelle l'association « AL BAWSALA » a comptabilisé des gains de 21 724 DT correspondant au résultat net des apurements des soldes des comptes non mouvementés. Cette opération a fait l'objet d'une autorisation du bureau directeur.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au comité directeur. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2. Tenue des registres légaux

Nous avons examiné les registres prévus par les dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, à savoir : le registre des membres, le registre des délibérations des organes de direction, le registre des projets et le registre des aides, dons, donations et legs.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres ci-dessus mentionnés.

3. Publication des dons d'origine étrangère

L'association s'est conformée aux dispositions de l'article 41 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, selon lequel l'association est tenue de publier dans un média écrit et sur le site électronique de l'association s'il en existe, les données portant sur la source, la valeur et l'objet des aides, dons et donations d'origine étrangère et d'en informer le secrétaire général du gouvernement et ce dans un délai d'un mois de leur réception.

Tunis, le 23 décembre 2025

Le commissaire aux comptes

Aymen AZZAQUI

Aymen AZZAQUI
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECI
11 Ter Rue de Sidi El Hidjaz
Zaghouan
2404 Tunis
Tél: 216 98 308 368



ASSOCIATION « AL BAWSALA »

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE 2024

ASSOCIATION AL BAWSALA**ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
AC 1 Liquidités et équivalents de liquidités	1	2 003 634	1 670 775
AC 2 Autres actifs courants	2	45 705	643
AC 3 Créances et comptes rattachés	3	115 029	60 950
AC 4 Stocks de fournitures et autres approvisionnements	4	25 457	25 457
AC 5 Immobilisations financières	5	7 887	7 887
AC 6 Immobilisations corporelles	6	140 928	94 746
AC 7 Immobilisations incorporelles	6	0	57 379
TOTAL DES ACTIFS		2 338 640	1 917 838
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 Autres passifs courants	7	305 960	241 850
PA 2 Fournisseurs et comptes rattachés	8	24 475	64 957
PA 3 Apport reportés	9	1 754 306	1 441 324
PA 4 Provisions	10	19 859	0
TOTAL DES PASSIFS		2 104 600	1 748 131
AN 1 Excédents ou Déficits reportés		169 707	103 433
AN 2 Excédents des produits sur les charges de l'exercice		64 333	66 274
TOTAL DES ACTIFS NETS		234 040	169 707
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		2 338 640	1 917 838

ASSOCIATION AL BAWSALA**ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS			
PR 1 Revenus des activités et manifestations	11	181 132	95 747
PR 2 Subventions de fonctionnement	12	1 485 012	1 357 301
PR 3 Autre gains	13	21 729	1
TOTAL DES PRODUITS		1 687 873	1 453 049
CHARGES			
CH 1 Achats consommés de fournitures et approvisionnements	14	-95 256	-347 210
CH 2 Charges de personnel	15	-966 852	-797 647
CH 3 Dotations aux amortissements et aux provisionnements	16	-112 734	-57 262
CH 4 Autres charges courantes	17	-438 315	-182 627
CH 5 Autres pertes	18	-10 383	-2 029
TOTAL DES CHARGES		-1 623 540	-1 386 775
EXCÉDENTS DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		64 333	66 274

ASSOCIATION AL BAWSALA**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS COURANTES			
F 1	Encaissement des subventions de fonctionnements	1 771 618	314 957
F 2	Encaissement des revenus des activités et manifestations	1 122 568	950 836
F 3	Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	-624 416	-527 520
F 4	Décaissements des sommes versées au personnel	-933 664	-842 342
F 5	Décaissements des sommes versées à l'Etat et aux collectivités publiques	-909 239	-1 067 075
F 6	Ajustement pour provision des comptes de trésorerie	16	-184
			0
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS COURANTES			426 683
			-1 171 144
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
F 7	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-93 824	-43 372
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			-93 824
			-43 372
VARIATION DE TRESORERIE			332 859
			-1 214 516
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			1 670 775
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			1 203 634
			1 670 775

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024

I - Présentation Générale

I.1. Création

L'association AL BAWSALA est une association créée en 2012 représentée par son président Monsieur Selim KHARRAT. Elle est régie par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le siège social de l'association est situé à Rue Appolo XI, Cité Mahrajène, 1082 Tunis, Tunisie.

I.2. Activité

Les objectifs d'action de l'association sont :

- ✓ Veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles, défendre l'idée de progrès social et d'émancipation du citoyen ;
- ✓ Sensibiliser le citoyen sur l'impact de son rôle sur la politique et sociale ;
- ✓ Etablir un processus de contrôle de travail des élus et responsables politiques ;
- ✓ Crée et mettre en place des outils de mesure de l'éthique politique et de gouvernance ;
- ✓ Offrir aux citoyens l'accès libre et facile aux informations liées à l'exercice politique de leurs élus ;
- ✓ Développer et mettre à disposition du citoyen des outils lui permettant de forger une opinion objective et de faire un choix politique responsable.

Les fondateurs de l'association ont adressé au Secrétaire Général du Gouvernement la lettre recommandée, tel que prévue par l'article 10 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, et ce, le 26 Mars 2012 sous le numéro RR868909595TN.

La constitution de l'association AL BAWSALA a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°63 du 26 Mai 2012.

Le bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- ✓ Président : M. Selim KHARRAT
- ✓ Trésorière : Mme Salma BEN KHALIFA

Le Comité Directeur de l'association est composé des membres suivants :

- ✓ Président : M. Selim KHARRAT
- ✓ Administrateurs : M. Meher TEKAYA
M. Mehdi ELLEUCH
Mme Salma BEN KHELIFA NAGRA
Mme Nesrine JELLELIA
M. Mohamed Lamine BENGHAZI

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

II.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « AL BAWSALA » sont élaborés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Par respect aux concepts fondamentaux tel que les caractéristiques qualitatives de l'information financière, à savoir, l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et notamment la comparabilité pour déterminer les tendances de la situation financière et les performances de l'entreprise dont le corollaire principal est la convention de la permanence des méthodes.

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Les états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°45 relative aux associations, aux parties politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association « **AL BAWSALA** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

III.1-Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

III.2-Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement.

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service.

L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

III.3- Traitement des opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

IV- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde net de 2 003 634 DT contre 1 677 256 DT à la clôture de l'exercice 2023. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
UIB	1 048 799	1 052 265	-3 466	0%
ATTIJARI BANK	937 480	536 330	401 150	75%
BIAT	19 668	82 095	-62 427	-76%
Caisses	4 352	6 566	-2 214	-34%
Total	2 010 299	1 677 256	333 043	20%
Provisions	-6 665	-6 481	-184	3%
Total net	2 003 634	1 670 775	332 859	20%

2. Autres actifs courants

Au 31 décembre 2024, les autres actifs courants accusent un solde net 45 705 DT contre 643 DT à la clôture de l'exercice 2023. Ils sont détaillés comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Fournisseurs débiteurs	0	2 417	-2 417	-100%
Débiteurs divers	20 843	20 843	0	0%
Produits à recevoir	46 956	0	46 956	-
Charges constatées d'avance	11 354	10 831	523	5%
Total	79 153	34 091	45 062	132%
Provisions	-33 448	-33 448	0	0%
Total net	45 705	643	45 062	7008%

3. Créances et comptes rattachés

Au 31 décembre 2024, le solde des créances s'élève à 115 029 DT contre 60 950 à l'issu de l'exercice précédent. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Créances sur participations aux événements étrangers	115 029	60 950	54 079	89%
Total	115 029	60 950	54 079	89%

4. Stocks des fournitures et autres approvisionnements

Au 31 décembre 2024, les stocks de fournitures et autres approvisionnements accusent un solde de 25 457 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Stocks de bornes	25 457	25 457	0	0%
Total	25 457	25 457	0	0%

5. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2024, les immobilisations financières accusent un solde de 7 887 DT représentant le montant de la caution versée au titre la location du siège.

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Dépôts et cautionnements versés	7 887	7 887	0	0%
Total	7 887	7 887	0	0%

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

Nature des immobilisations	Valeurs brutes			Amortissements & Provisions				Valeurs comptables		
	Valeurs au 31 décembre 2023	Acquisitions 2024	Cessions / Reclassement s 2024	Valeurs au 31 décembre 2024	Cumul au 31 décembre 2023	Amortissements 2024	Provisions 2024	Reprises / Reclassement 2024	Cumul au 31 décembre 2024	Nettes au 31 décembre 2024
Logiciel	22 070			22 070	22 070				22 070	0
Site internet	139 114			139 114	114 769	24 345			139 114	0
Immobilisations incorporelles en cours	33 034			33 034		33 034			33 034	0
Total des Immobilisations Incorporelles	194 218	0	0	194 218	136 839	24 345	33 034	0	194 218	0
Matériel informatique	188 393	34 819		223 212	176 810	14 940			191 750	31 462
Equipements de bureau	115 117	21 401		136 518	106 044	5 624			111 668	24 850
Installations, agencements et aménagement divers	122 969	25 274		148 243	48 879	14 748			63 627	84 616
Total des Immobilisations Corporelles	426 479	81 494		507 973	331 733	35 312			367 045	140 928

PASSIFS ET ACTIFS NETS

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2024, les autres passifs courants accusent un solde de 305 960 DT contre 241 850 DT au 31 décembre 2023. Ils sont détaillés comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Organismes sociaux	124 577	93 994	30 583	33%
Etat impôts et taxes à payer	68 021	38 477	29 544	77%
Dettes provisionnées pour congés payés	49 520	57 987	-8 467	-15%
Rémunérations dues au personnel	48 647	8 035	40 612	505%
Charges à payer	14 562	36 124	-21 562	-60%
Autres crébiteurs divers	633	7 233	-6 600	-91%
Total	305 960	241 850	64 110	27%

8. Fournisseurs et comptes rattachés :

Au 31 décembre 2024, les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 24 475 DT contre 64 957 à la clôture de l'exercice 2023. Ils sont détaillés comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Fournisseurs d'exploitation	24 417	55 644	-31 227	-56%
Fournisseurs d'immobilisations	58	9 313	-9 255	-99%
Total	24 475	64 957	-40 482	-62%

9. Apports reportés

Au 31 décembre 2024, les apports reportés s'élèvent à 1 754 306 DT contre 1 441 324 DT au 31 décembre 2023. Ils sont détaillés comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Apport reportés UE	824 430	225 058	599 372	266%
Apport reportés FORD	390 290	290 708	99 582	34%
Apport reportés OSF	255 250	303 114	-47 864	-16%
Apport reportés AECID	246 842	524 960	-278 118	-53%
Apport reportés EF	12 953	0	12 953	-
Apport reportés AA	6 781	6 781	0	0%
Apport reportés Rose	8 117	0	8 117	-
Apport reportés MAJALETT	9 643	0	9 643	-
Apport reportés CRD	0	36 097	-36 097	-100%
Apport reportés DS	0	28 927	-28 927	-100%
Apport reportés JT	0	25 679	-25 679	-100%
Total	1 754 306	1 441 324	312 982	22%

10. Provisions :

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 19 859 DT. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Provisions pour risques fiscal	19 859	0	19 859	-
Total	19 859	0	19 859	-

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

11. Revenus des activités et manifestations :

Au 31 décembre 2024, les revenus des activités et manifestations s'élèvent à 181 132 DT contre 95 747 DT à l'issu de l'exercice précédent. Ils sont détaillés comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Prestations de services	181 132	95 747	85 385	89%
Total	181 132	95 747	85 385	89%

12. Subventions de fonctionnement :

Au 31 décembre 2024, les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 485 012 DT contre 1 357 301 DT à l'issu de l'exercice précédent. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
UE	424 174	311 758	112 417	36%
FORD	418 715	618 043	-199 328	-32%
AECID	278 118	150 005	128 113	85%
CRD2	70 466	0	70 466	-
EF	60 265	0	60 265	-
OSF	47 863	29 862	18 001	60%
ROSE	37 567	0	37 567	-
CRD	36 097	56 734	-20 637	-36%
DS	29 605	1 326	28 278	2132%
ASF	25 698	0	25 698	-
MAJALETT	25 129	0	25 129	-
CRD/FU	19 399	0	19 399	-
JT	11 918	80 473	-68 556	-85%
MEPI	0	13 677	-13 677	-100%
EED	0	1 567	-1 567	-100%
OSF1	0	47 380	-47 380	-100%
OSF2	0	46 477	-46 477	-100%
Total	1 485 012	1 357 301	127 711	9%

13. Autres gains :

Au 31 décembre 2024, les autres gains accusent un solde de 21 724 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Apurement de soldes des comptes non mouvementés	21 724	1	21 723	2172300%

Différences de règlements	5	0	5	-
Total	21 729	1	21 728	2172800%

14. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Au 31 décembre 2024, les achats consommés de fournitures et approvisionnements accusent un solde de 95 256 DT contre 347 210 DT au 31 décembre 2023 DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Achats d'études et de prestations de services	80 929	338 743	-257 814	-76%
Achats consommables	14 327	8 467	5 860	69%
Total	95 256	347 210	-251 954	-73%

15. Charges de personnel

Au 31 décembre 2024, les charges de personnel accusent un solde de 966 852 DT contre 797 647 DT au 31 décembre 2023 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Salaires	1 478 950	1 210 142	268 808	22%
Charges sociales	254 426	205 801	48 625	24%
Assurance groupe	47 446	47 997	-551	-1%
Tickets restaurant	33 740	30 664	3 076	10%
Congés payés	-8 466	8 854	-17 320	-196%
Formation du personnel	0	2 759	-2 759	-100%
Transfert de charges	-839 244	-708 570	-130 674	18%
Total	966 852	797 647	169 205	21%

16. Dotations aux amortissements & aux provisions :

Au 31 décembre 2024, la dotation aux amortissements et aux provisions accuse un solde net de 112 734 contre 57 262 DT au 31 décembre 2023. Elle est détaillée comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Dotations amortissements immob incorporelles Note 6	24 345	45 907	-21 562	-47%
Provisions dépréciation immob incorporelles Note 6	33 034	0	33 034	-
Dotations amortissements immob corporelles Note 6	35 312	20 183	15 129	75%
Provisions pour risques et charges	19 859	7 131	12 728	178%
Provisions pour dépréciations des comptes financiers	184	0	184	-
Total des amortissements et des provisions	112 734	57 221	26 601	36%
Reprises sur provisions	0	15 959	-15 959	-100%
Total net	112 734	57 262	39 513	69%

17. Autres charges courantes :

Au 31 décembre 2024, les autres charges courantes accusent un solde de 438 315 DT contre 182 627 DT au 31 décembre 2023. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Déplacements, missions et réceptions	212 849	43 586	169 263	388%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	76 233	15 652	60 581	387%
Loyers	59 183	58 100	1 083	2%
Publicités, publications et relations publiques	45 618	20 493	25 125	123%
Impôts et taxes	18 383	16 106	2 277	14%
Frais postaux et de télécommunication	16 771	20 297	-3 526	-17%
Commissions bancaires	5 413	3 922	1 491	38%
Primes d'assurance	1 842	1 453	389	27%
Entretiens et réparations	1 840	2 791	-951	-34%
Etudes, recherches et divers services extérieurs	183	227	-44	-19%
Total	438 315	182 627	255 688	140%

18. Autres pertes :

Au 31 décembre 2024, les autres pertes accusent un solde de 10 383DT contre 2 029 DT au 31 décembre 2023. Elles sont détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	Var en %
Pénalités et amendes	10 287	2 000	8 287	414%
Pertes ordinaires	96	29	67	231%
Total	10 383	2 029	8 354	412%